

GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES AU TÉMISCOUATA

Actuellement, la RIDT et les 19 municipalités n'ont pas mis en place de système spécifique de gestion des matières organiques dans la MRC de Témiscouata même si de nombreux citoyens effectuent déjà différents gestes pour éviter l'enfouissement de ces matières.

La réglementation québécoise prévoit que chaque municipalité devra avoir implanté un moyen de gestion des matières organiques accessibles à 100 % des usagers d'ici fin 2024. De plus, chaque entreprise qui produit des matières organiques et qui ne participe pas activement à éviter leur enfouissement, d'ici fin 2024, pourrait recevoir des pénalités financières de la part du Gouvernement.

Les enjeux dans ce dossier sont nombreux et variés tels que les grandes distances de collecte sur le territoire, la faible densité d'unités d'occupation à desservir, le tonnage de matières peu important, les coûts récurrents impliqués et la capacité de payer des citoyens et entreprises.

Il ne faut pas négliger le fait que déjà une très grande partie des résidus verts sont déjà valorisés par le réseau d'écocentre et que plusieurs centaines de composteurs domestiques ont déjà été achetés dans les dernières années par des citoyens. Les principales matières à gérer seront donc les résidus de préparation de repas et les résidus alimentaires tant chez les citoyens que les commerces ou institutions.

Pour finir, il n'existe pas sur le territoire de site de traitement actuellement capable de recevoir l'ensemble des matières organiques qui seraient collectées.

L'usine de biométhanisation de la SÉMER située à Cacouna pourrait recevoir une partie des matières mais en refuse certaines si elles sont mélangées ensemble. Les critères fixés par le gouvernement ne seraient alors pas respectés pour la pelouse, les feuilles et les branches.

Dans les dernières années, la RIDT a effectué différentes analyses pour trouver le meilleur moyen de gérer l'ensemble des matières organiques générées sur le territoire.

- **La mise en place d'un 3^{ème} bac (bac brun) n'a pas été retenue.**
Elle implique des coûts de collecte importants et récurrents, plusieurs dizaines de milliers de kilomètres de plus de collecte avec les émissions de GES, la nécessité d'avoir accès à un site de traitement pour traiter l'ensemble des matières et un système parallèle pour gérer les résidus verts et les branches qui ne peuvent être mis dans ce bac.
Les coûts de collecte et de traitement pour le bac brun étaient estimés, en 2018, à 425 000 \$/année soit près de 45 \$ par foyer/année.
Et ce sans compter les coûts pour la collecte des conteneurs des commerces et institutions et ceux pour les dépôts de résidus verts non acceptés dans les bacs bruns, environ 235 000 \$/année.
- **Le tri chez les utilisateurs à partir de sacs plastiques d'une couleur spécifique n'a pas été retenu.**
Les sacs fournis à chaque foyer impliquaient des coûts récurrents importants et généraient une grande quantité de plastiques difficile à recycler. Les coûts de construction et d'opérations de l'usine qui aurait trié les sacs avec des lecteurs optiques et des bras robotisés imposaient aussi des frais fixes élevés.
Les coûts étaient estimés à un peu plus de 400 000 \$/année soit 40 \$ par foyer/année.
Et ce sans compter les coûts pour la collecte des conteneurs des commerces et institutions et ceux pour les dépôts de résidus verts non acceptés dans les bacs bruns, environ 235 000 \$/année.

Après de nombreuses démarches avec le Ministère de l'Environnement et afin de s'assurer que le scénario choisi réponde en tout point aux règles en vigueur, la RIDT a décidé d'effectuer la gestion des matières organiques en offrant différents équipements aux citoyens et entreprises.

L'objectif pour 2021 et 2022 est de s'assurer que :

- **Tous les foyers reçoivent gratuitement un composteur domestique** qui sera livré à chaque porte avec, en complément, **un récipient de cuisine et une chaudière de 5 gallons étanches pour le transport des résidus alimentaires**. Différents documents d'informations seront remis et de nombreux moyens de sensibilisation seront utilisés pour que les citoyens comprennent les enjeux et utilisent les bons outils pour gérer leurs matières.



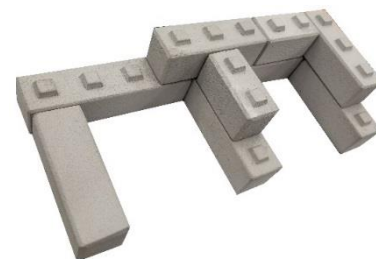
Tous les citoyens qui le souhaitent pourront aussi aller déposer leurs matières organiques alimentaires dans des conteneurs à chargement avant accessibles dans chaque municipalité, comme ceux des commerces (voir plus bas).

Grâce aux demandes de subvention effectuées, le coût net est estimé à environ 200 000 \$ une seule fois. Il n'y a aucun coût de collecte ou de traitement à prévoir par la suite.

Si on considère que les composteurs ont une durée de vie de 10 ans (comme un bac roulant), **le coût annuel serait donc de 2 \$ par foyer/année.**

Il est important de noter que, selon les orientations prises par le conseil d'administration, tous les coûts pour les composteurs seraient assumés par la RIDT à partir de son surplus libre donc **aucun impact financier pour les municipalités ou les citoyens.**

- **Chaque municipalité dispose d'un point de dépôt municipal** pour que les citoyens qui ne veulent pas les gérer chez eux puissent y déposer **leurs résidus verts et leurs branches**. Déjà 4 éco-centres sont en place et reçoivent ces matières. Pour les autres sites, la RIDT fournira tous les équipements et le matériel requis en plus de gérer le transport et la valorisation des matières organiques récupérées.



Le coût total d'investissement pour 17 dépôts municipaux est de 55 000 \$, lui aussi entièrement pris en charge par la RIDT.

Par la suite, il faudra prévoir des coûts annuels de transport et de traitement d'environ 35 000 \$/année.

De son côté, la municipalité devra désigner un endroit qui lui appartient, superviser la mise en place du dépôt et effectuer le suivi courant de ce point de dépôt pour avertir la RIDT des besoins. Ces dépôts ne seront pas des éco-centres et devront recevoir seulement certains types de matériaux.

- **Tous les commerces et institutions (ICI)** qui produisent des matières organiques **disposent d'un conteneur à chargement avant spécifique** pour pouvoir en effectuer le tri.

La RIDT a ciblé 127 sites sur la MRC de Témiscouata qui auront potentiellement besoin d'un tel conteneur. Des démarches personnalisées seront faites avec chaque endroit pour évaluer les besoins réels et s'assurer que tous puissent participer à la valorisation des matières organiques.

On peut penser aux épicerie, restaurants/cantines, cafétérias, maison de retraite, commerces de transformation, ... Si les demandes de subvention effectuées fonctionnent, **le coût net est estimé à 10 000 \$ une seule fois**, coût assumé par la RIDT.

Par la suite, il faudra prévoir des coûts annuels de collecte et de traitement d'environ 200 000 \$/année.

